

Ce second traité fait avec le gouverneur de Timor qui commande une isle si voisine des Molucques dans le Sud, joint au premier traité fait avec celui de Sambuangan dans le nord des mêmes isles, me donne lieu d'espérer que mon voyage n'aura pas été infructueux pour le succès du projet de la Compagnie.

Indépendamment de cette opération essentielle tendante à l'acquisition des épiceries, je me crois fondé de regarder l'ouverture que j'ai faite du commerce de Timor, comme très utile, par les avantages que la Compagnie peut en retirer. Les Portugais n'ont rien oublié pour m'engager à revenir tous les ans à Timor ; ils m'ont promis annuellement trois cents esclaves à meilleur marché que ceux de Madagascar, et six ou sept cents quintaux de cire tant brute que travaillée. L'essai que j'ai fait de ce commerce m'a fait voir que l'achat de la cargaison cy dessus promise annuellement ne coûterait pas soixante mille livres et vaudrait à l'Isle de France au delà de cent mille écus.

Ce qui rend encore plus avantageux ce commerce dont j'ai fait l'ouverture, c'est que depuis les guerres de Bengale la cire est d'une rareté extrême dans toutes les Indes, que les esclaves de Timor sont plus dociles, plus industrieux, moins sujets au maronage, et aussi robustes que les nègres de Madagascar ; ajoutez à cela que pour revenir de Timor à l'Isle de France, on a toujours vent en poupe depuis les premiers jours de May jusqu'en Octobre : ce qui est un très grand avantage pour une cargaison d'esclaves, et pour revenir de Madagascar à la même Isle de France on a presque toujours vent contraire.

J'achettai à Timor 19 esclaves et 18 quintaux de